

Litige cuisiniste; comment annuler?

Par flonep77, le 28/05/2015 à 11:08

Bonjour,

Nous sommes allés mon conjoint et moi sur la Foire de Paris pour avoir des idées de cuisine (nous avons une cuisine atypique)et nous cherchions un conseil voire des devis ; nous sommes repartis avec un bon de commande après plusieurs heures d'entretien avec des personnes qui se relayaient pour déjeuner (pas nous)et qui ne nous ont pas laissé de répit ni le temps de souffler ne serait ce que pour lire ce que l'on nous donnait à signer après mise en confiance... Le métré a eu lieu le lendemain de la signature du bon de commande et le RDV chez le cuisiniste le 23/05/15. L'entretien a été houleux, nous nous sommes trouvés face à une personne très agressive qui ne "connaissait pas les vendeurs et ne mettait pas les pieds à la Foire, lui. Les termes de cet entretien nous ont été signifiés par recommandé avec AR et le ton du courrier est tout à fait aussi agressif voire même diffamatoire. Nous n'avons plus confiance en cette société et nous risquons de nous retrouver avec une cuisine qui n'a rien à voir avec ce que nous souhaitions et qui va être encore moins pratique que celle que j'ai actuellement. Quels sont nos recours pour annuler cette vente, récupérer la somme d'argent versée et mettre fin à ce cauchemar ? Pour avoir ce que nous avions évoqué sur le stand il faut ajouter une somme d'argent que nous n'avons pas (on nous avait promis entre autre l'aménagement des placard, que nous n'aurons pas et encore bien d'autres choses...) Merci par avance pour vos réponses nous sommes démunis et ce qui devait être un projet sympa et une catastrophe...

Par moisse, le 28/05/2015 à 16:21

Bonjour,

Vous avez signé un bon de commande.

Le contrat est a priori définitif, sauf si un crédit l'accompagne.

Le bon de commande indique l'objet du contrat, son étendue et les conditions de vente, paiement, garantie...

Le reste est au bon vouloir du vendeur.

Par flonep77, le 29/05/2015 à 09:35

Bonjour et merci pour votre retour. Je n'ai pas signé de crédit (malheureusement).... Je vais voir auprès d'une association de consommateurs pour leur montrer l'ensemble du dossier (ce qui a été signé, le courrier que l'on a reçu ensuite et tout ce qui est en notre possession)et avoir leur retour sur le sujet.

Encore merci